



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/25

ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_02-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 mars 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
<u>27</u>	27	<u>26</u>	
DATE DE LA CONVOCATION			
6 mars 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
6 mars 2025			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, MIJOULE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à M. PERON

Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GOUSSET

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Absents

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-02-02

Villate – Convention de financement des investissements 2024 au groupe scolaire Jean Jaurès

Depuis plusieurs années, la Commune de Villate a accepté d'augmenter son implication dans les financements du groupe scolaire Jean Jaurès qui accueille les enfants de nos deux communes. Ainsi par deux conventions signées en 2022 elle a accepté de prendre une part plus significative des dépenses courantes du groupe scolaire et d'autre part a décidé de s'investir dans le projet de construction du centre de loisirs.

Il existe entre ces deux catégories des dépenses d'investissement plus courantes que les grands travaux mais ne relevant pas des dépenses courantes, pour lesquelles les deux communes ont convenu de poursuivre la conclusion de conventions spécifiques.



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

14/03/25



ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_02-DE

Par courrier du 4 juin 2024, la Commune de Pins-Justaret proposais d'établir à postériori une convention pour le cofinancement des investissements intermédiaires 2024 du groupe scolaire Jean Jaurès prévus au budget 2024.

Après la fin de l'exercice comptable 2024 un bilan des opérations a été fait et les opérations présentent les résultats nets suivants :

Climatisation du hall de l'école maternelle :	11 288.39 €
Clôture de l'école maternelle :	32 837.04 €
Réhabilitation énergétique de Jean Jaurès 2 :	77 134.66 €
Accessoire du parking ALAE :	3 675.53 €

Après prise en compte des effectifs respectifs des communes la participation de la commune de Villate s'établie à **29 381.27 €**.

Vu le projet de convention pour les investissements 2024 du Groupe Scolaires Jean Jaurès.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention à conclure avec la Commune de Villate.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 12 mars 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

